



DÉCEMBRE  
2025

# Jeux de Paris 2024 : au-delà des coûts budgétaires, quels bénéfices pour aujourd’hui et demain ?

Le Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan, dans le cadre d'un programme d'évaluation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024, a piloté une analyse coûts-bénéfices de cet événement visant à couvrir l'ensemble des effets économiques, sociaux et environnementaux pour la France. La réalisation de cette étude a été confiée au CRÉDOC<sup>1</sup> et suivie par un conseil scientifique.

La Cour des comptes a estimé les dépenses budgétaires publiques liées aux JOP à 6,6 milliards d'euros, dont 3 milliards pour l'organisation et 3,6 milliards pour les infrastructures. En tenant compte des recettes publiques, du coût d'opportunité des fonds publics et de l'actualisation, le coût socioéconomique pour les acteurs publics s'établit à un niveau proche, à 7 milliards d'euros.

**En intégrant certains bénéfices, la dimension climatique et la valeur d'héritage, encore mesurée de manière partielle, le coût total des Jeux se réduit considérablement : il serait plus que divisé par deux, inférieur à 3 milliards d'euros. Sous des hypothèses moins prudentes, ce coût net serait ramené à 1,5 milliard d'euros, soit une division par plus de quatre.** Les bénéfices devraient en outre augmenter dans le temps. En particulier, les infrastructures construites auront des retombées de long terme. Sous certaines hypothèses, à affiner au fil du temps, leur valeur d'héritage s'élèverait à près de 3 milliards d'euros. Le bien-être tiré par les spectateurs français de l'événement peut être valorisé à 300 millions d'euros. Celui des téléspectateurs français serait du même ordre.

Les effets des JOP sur le tourisme francilien sont contrastés : pour l'hôtellerie, le bilan serait légèrement négatif pour l'année 2024, tandis que les locations saisonnières auraient profité des Jeux. Les données des premiers mois de 2025 ne permettent pas de conclure à un effet d'héritage actuellement. L'organisation des JOP a créé des emplois, notamment pour des personnes éloignées du marché du travail, dont la valeur pour la collectivité peut être estimée à 200 millions d'euros. Les salariés mobilisés pour l'événement ont perçu des primes, qui leur auraient procuré un bénéfice net de l'ordre de 500 millions d'euros. Enfin, la hausse de la pratique sportive et les bénéfices sanitaires associés à l'avenir peuvent être estimés à date à 250 millions d'euros.

Les JOP ont entraîné des émissions de gaz à effet de serre de 2,1 MtCO<sub>2</sub>, dont 0,8 Mt en France. Le coût socioéconomique associé, de 200 millions d'euros, peut être considéré comme une borne haute dans la mesure où d'autres activités auraient pu engendrer des émissions en l'absence de JOP. Par ailleurs, les Jeux de Paris ont été plus sobres en carbone que les précédents, engendrant, par rapport à ces derniers, un bénéfice pour le reste du monde non pris en compte ici.

L'estimation ainsi obtenue du coût net des JOP, un peu inférieure à 3 milliards d'euros, est entourée d'incertitudes. Elle ignore certains bénéfices intrinsèquement difficiles à monétariser tels que la satisfaction des volontaires, la promotion du parasport, l'amélioration des transports franciliens, la fierté nationale ou l'image de la France. Elle peut être interprétée comme le prix que la collectivité nationale a payé pour ces derniers. Il s'agit d'une estimation à date, plusieurs de ces bénéfices pouvant se matérialiser ou augmenter dans la durée. **Ce travail d'évaluation socio-économique, plus riche et éclairant qu'une approche budgétaire, doit ainsi être affiné et poursuivi.**

**Pour les grands événements à venir, il apparaît également nécessaire de travailler sur des méthodes d'évaluation socioéconomique spécifiques et robustes.** Pour notre pays, les futurs JOP d'hiver « **Alpes 2030** » en fournissent l'occasion, qui doit être saisie dès maintenant.

**Jincheng Ni  
et Nicolas Riedinger**

Département Environnement

**Émile Quinet**

Président du conseil scientifique

La Note de synthèse est publiée sous la responsabilité éditoriale du Haut-commissaire à la Stratégie et au Plan. Les opinions exprimées engagent leurs auteurs et n'ont pas vocation à refléter la position du gouvernement.

[www.strategie-plan.gouv.fr](http://www.strategie-plan.gouv.fr)

1. CRÉDOC (2025), *Analyse coûts-bénéfices des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024*, décembre.

## UN COÛT PUBLIC DE 7 MILLIARDS D'EUROS, AVEC DES BÉNÉFICES AU-DELÀ DES JOP

L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris (JOP) à l'été 2024 a conduit à un grand nombre de dépenses publiques et privées, mais aussi à des bénéfices monétaires pour les acteurs.

**La Cour des comptes estime à 6,6 milliards d'euros les fonds publics consacrés aux JOP**, dont 3,6 milliards pour la construction et la rénovation d'infrastructures et 3 milliards pour l'organisation. Le montant relatif aux infrastructures comprend les dépenses de la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo), ainsi que d'autres investissements de l'État et des collectivités locales considérés comme liés aux Jeux, tels les travaux ayant visé à rendre la Seine baignable.

Les principales dépenses publiques d'organisation concernent la sécurité (1,4 milliard d'euros) et les transports (570 millions d'euros). La subvention publique au Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (COJOP) contribue plus faiblement à cette somme, à hauteur de 220 millions d'euros.

Après actualisation (pour tenir compte de l'année des dépenses et de l'inflation) et ajout d'un coût d'opportunité des fonds publics de 20 %, le coût socioéconomique brut des dépenses publiques pour les JOP est estimé par le CRÉDOC à 8,4 milliards d'euros<sup>2024</sup>. Les recettes fiscales, venant notamment de la TVA ou des impôts salariaux, réduisent ce montant, pour donner un **coût socioéconomique net pour les acteurs publics de 7 milliards d'euros<sup>2024</sup>**.

Des acteurs privés ont aussi contribué au financement des JOP. Le COJOP a notamment perçu des recettes d'hospitalité et de billetterie (1,5 milliard d'euros), des contributions de partenaires nationaux (1,2 milliard d'euros) ainsi qu'une subvention du Comité international olympique (1,2 milliard d'euros). Certains investissements liés aux JOP ont également bénéficié de financements du secteur privé, notamment de promoteurs immobiliers pour le village olympique et des médias (2 milliards d'euros). Hormis les spectateurs français, dont le surplus fait l'objet d'une évaluation spécifique (voir *infra*), le bilan de ces financeurs privés n'est pas pris en compte dans la présente analyse coûts-bénéfices, ce qui revient à supposer que la rentabilité de leurs investissements permet de compenser exactement les fonds avancés. **Cette hypothèse conduit très probablement à sous-estimer les bénéfices des JOP pour la collectivité.**

Une difficulté plus générale de l'analyse coûts-bénéfices des JOP tient au fait qu'une partie des investissements réalisés ont vocation à apporter des services bien au-delà des JOP, ce qui renvoie à la question de leur valeur d'héritage. On suppose forfaitairement ici que cette dernière représente 100 % des fonds publics alloués aux infrastructures de transports (hors surcoûts d'accélération), aux équipements scolaires ou à la baignabilité de la Seine, et 50 % des investissements les plus directement liés aux JOP, notamment ceux liés aux sites de compétition ou d'entraînement. Sous ces hypothèses, la valeur d'héritage des infrastructures s'établirait à 2,9 milliards d'euros. Cette estimation, nécessairement très imprécise aujourd'hui, devra être affinée par des études futures, notamment celles que l'Institut Paris Région a prévues sur le sujet.

## LA SATISFACTION DES SPECTATEURS ET TÉLÉSPECTATEURS, UN BÉNÉFICE MAJEUR DES JOP

Les JOP ont constitué un événement planétaire, suivi par cinq milliards de personnes dans le monde. Le périmètre de la présente analyse coûts-bénéfices étant national, seule la satisfaction ressentie par les spectateurs et téléspectateurs résidant en France y est valorisée. Leur « surplus » est estimé comme le montant additionnel qu'ils auraient été prêts à payer pour assister aux épreuves au-delà de leurs dépenses effectives.

D'après une enquête du ministère chargé des sports, une large majorité des spectateurs auraient été prêts à payer plus que ce qu'ils ont effectivement dépensé (78 % des spectateurs des épreuves olympiques et 84 % des spectateurs des épreuves paralympiques ; voir Graphique 1 page 4). En moyenne, ils auraient été prêts à payer 30 % de plus que le prix des billets effectivement payé. Si les JOP avaient été organisés ailleurs, on peut supposer qu'une fraction des spectateurs français se seraient rendus sur place pour assister aux épreuves. **Par rapport à ce scénario fictif, le surplus des spectateurs français peut être estimé à 320 millions d'euros.**

À ces bénéfices, il convient d'ajouter ceux des nombreux téléspectateurs qui ont profité des retransmissions gratuites en direct (sur les chaînes publiques), payantes ou sur d'autres supports audiovisuels. Rappelons que les chaînes gratuites linéaires (France 2, France 3 et France 5) ont consacré un total de 600 heures de diffusion aux épreuves sportives des Jeux olympiques et 251 heures aux disciplines paralympiques, bien au-delà de ce qui avait été fait

## ENCADRÉ 1 – Principes de l’analyse coûts-bénéfices

Selon le *Guide de l’évaluation socioéconomique*<sup>2</sup>, « l’évaluation socioéconomique permet d’apprécier le bénéfice d’un investissement pour la collectivité, en analysant les gains de bien-être et les coûts que celui-ci induit pour la collectivité ».

Elle vise ainsi à évaluer les conséquences du projet, non pas seulement pour l’organisation qui en est responsable – ce serait le rôle d’une analyse financière – mais pour l’ensemble des agents de la collectivité nationale. Elle ne s’intéresse pas seulement aux effets marchands – ce qui est la caractéristique des études d’impact économique – mais également aux conséquences sur l’environnement, la santé ou plus généralement le bien-être de la population. Elle a pour but de mesurer tous ces effets selon une même métrique monétaire, aboutissant au calcul d’une valeur actualisée nette (VAN), et doit aussi documenter les effets qu’il n’est pas possible de monétariser.

Dans le cas des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024, les effets non marchands sont multiples. Ainsi, la démarche de l’analyse coûts-bénéfices se distingue nettement d’une approche purement budgétaire, telle que celle appliquée par la Cour des comptes<sup>3</sup>. Elle s’attache à

identifier les externalités ou surplus dégagés pour les différents acteurs. Sur un marché donné, les surplus correspondent aux gains des différents acteurs, nets des coûts effectivement payés. Par exemple, le surplus du spectateur correspond à l’écart entre le prix maximal qu’il aurait été prêt à payer pour assister à une épreuve, net du prix effectivement payé.

L’ensemble des résultats prend en compte les effets des JOP sur le territoire national, pour toutes les catégories d’acteurs concernées : l’État et les collectivités locales, les investisseurs publics ou privés, les spectateurs et téléspectateurs résidant sur le territoire national, les entreprises, etc. Les coûts et bénéfices considérés sont ceux engendrés par la phase de préparation et d’organisation, mais aussi les retombées à moyen et long terme. Ces effets sont intégrés lorsque cela est pertinent et crédible en matière de causalité des JOP, et lorsque cela est faisable d’un point de vue méthodologique.

Les coûts et bénéfices étudiés sont appréciés au regard d’une situation fictive appelée « le contrefactuel », dans laquelle les JO auraient eu lieu dans un autre pays. Enfin, ces coûts et bénéfices sont actualisés pour tenir compte de leur répartition sur plusieurs années.

## ENCADRÉ 2 – Les effets macroéconomiques des Jeux olympiques et paralympiques (JOP)

La démarche de l’analyse coûts-bénéfices, qui vise à établir un bilan des effets d’un investissement sur le bien-être de l’ensemble des agents, diffère d’une étude d’impact macroéconomique. Une telle étude<sup>4</sup> a été réalisée en 2025 pour les JOP de Paris par le cabinet EY pour le compte du ministère chargé des sports.

L’estimation d’un effet macroéconomique dépend largement de la capacité de l’économie française à servir la demande additionnelle correspondant aux financements supplémentaires injectés. Ainsi, le marché de la construction s’est trouvé fortement en tension dans les années précédant

les JOP, ce qui laisse à penser que les travaux des JOP se sont substitués à d’autres ou ont pu conduire à leur report.

EY a, pour sa part, estimé que les Jeux de Paris auraient accru le PIB national de 3 milliards d’euros. Ce montant n’a pas vocation à être intégré directement dans la valeur actualisée nette (VAN) car, d’une part, une augmentation de PIB n’implique pas nécessairement une augmentation identique du bien-être des agents et, d’autre part, elle ignore certains effets d’éviction et de reports temporels liés aux JOP, notamment sur la demande touristique.

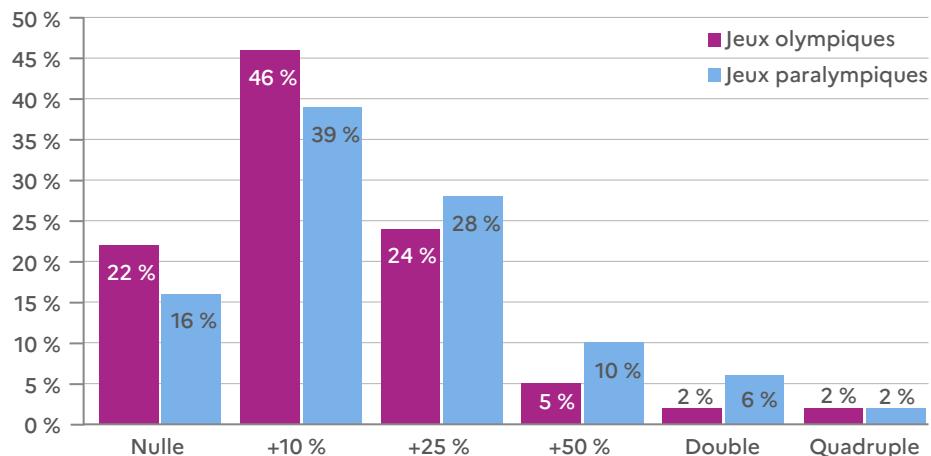
La présente étude intègre cependant une valorisation des effets des Jeux sur l’emploi dans la VAN socioéconomique, dite VAN-SE (voir *infra*).

2. France Stratégie (2023), *Guide de l’évaluation socioéconomique des investissements publics*, septembre, p. 17.

3. Cour des comptes (2025), *Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024*, rapport au Parlement, septembre.

4. Ministère chargé des sports (2025), *Évaluation ex-post de l’impact économique des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024*, rapport final de l’étude réalisée par EY, avril.

## Graphique 1 – Propension à payer davantage les billets pour assister aux épreuves des JOP



Champ : échantillon de 49 364 résidents français détenteurs de billets pour les Jeux olympiques ; et 10 840 résidents français détenteurs de billets pour les Jeux paralympiques.

Note : cette estimation est effectuée sur les détenteurs de billets résidant en France. Elle exclut les personnes ayant déclaré des montants irréalistes pour le paiement des billets, soit à plus de 5 000 euros, et celles qui n'avaient pas complété suffisamment d'informations pour être pondérés. Le calcul a été réalisé en considérant que les modalités proposées aux détenteurs de billets correspondaient effectivement au maximum qu'ils auraient été prêts à payer ; en ce sens, s'ils ont renseigné la plus grande modalité proposée inférieure à leur propension, il s'agit d'un minorant.

Source : enquête du ministère chargé des sports

en France pour les olympiades passées. Eurosport 1 et 2 ont proposé de leur côté 500 heures d'épreuves. Ces dispositifs étaient complétés par une large offre numérique (multi-flux, retransmission intégrale, etc.). Les Français qui ont regardé les retransmissions en direct à la télévision l'ont fait d'abord sur les chaînes publiques (90 %) et dans une moindre mesure sur Eurosport (9 %). Une faible part des téléspectateurs déclarent qu'ils auraient été prêts à souscrire à un abonnement payant si les chaînes publiques n'avaient pas proposé de retransmission (30 %). Cette situation traduit vraisemblablement le fort attachement des Français aux retransmissions gratuites d'un tel événement, assurées en France par le service public. Néanmoins, on manque de données pour mesurer le consentement des téléspectateurs à payer pour les retransmissions.

À partir d'une enquête réalisée par le CRÉDOC antérieurement aux JOP, nous estimons un consentement à payer moyen de 21 euros pour les foyers ayant suivi les JOP à la télévision, soit les quatre cinquièmes des ménages français. Si les JOP avaient eu lieu dans un autre pays, les Français auraient bien sûr eu la possibilité de les suivre à la télévision, mais l'expérience des éditions passées suggère qu'ils y auraient consacré globalement moins de temps. **Par rapport à cette situation de référence, la satisfaction nette des téléspectateurs est estimée à 291 millions d'euros.**

**Plusieurs facteurs conduisent à penser que cette estimation pourrait sensiblement minorer la réalité. Le principal est que les données mobilisées dans le cas des téléspectateurs ont été collectées avant la tenue des JOP.** L'expérience du visionnage n'avait donc pas encore été faite par les personnes interrogées, qui ont pu former des anticipations imparfaites de la satisfaction qu'elles ressentiraient. Par ailleurs, il n'a pas été possible de collecter de données spécifiques concernant les utilisateurs des réseaux sociaux et

les spectateurs des *fan-zones* ou de la cérémonie d'ouverture, dont la satisfaction n'est donc pas valorisée.

## UN IMPACT CONTRASTÉ SUR LE TOURISME ET LES TRANSPORTS

Les JOP ont attiré 3,7 millions de visiteurs pendant l'événement, mais ont pu dissuader d'autres touristes de venir.

Dans l'hôtellerie, les données de l'Insee<sup>5</sup> montrent que l'année 2024 a connu une plus grande fréquentation que la précédente pendant les semaines des épreuves olympiques. Ce n'est toutefois pas le cas en dehors de cette période, les taux d'occupation ayant baissé par rapport à 2023 entre le début du mois de juin et le début des épreuves olympiques, puis entre les épreuves olympiques et paralympiques (voir Graphique 2 page suivante). Globalement, sur l'année 2024, la fréquentation hôtelière est inférieure à celle de l'année 2023 pour l'Île-de-France. Cette baisse moyenne de la fréquentation hôtelière en Île-de-France est en outre plus importante que celle observée dans les autres régions, et concentrée sur Paris. Les hôteliers franciliens ont en revanche fortement augmenté leurs prix lors de l'été 2024 (voir Graphique 3 page suivante), conduisant à une hausse moyenne sur l'année de 3,7 %<sup>6</sup>, supérieure à celle observée dans les autres régions (3 %). En définitive, on estime que les JOP ont entraîné une très légère dégradation (- 13 millions d'euros) du profit des hôteliers franciliens en 2024.

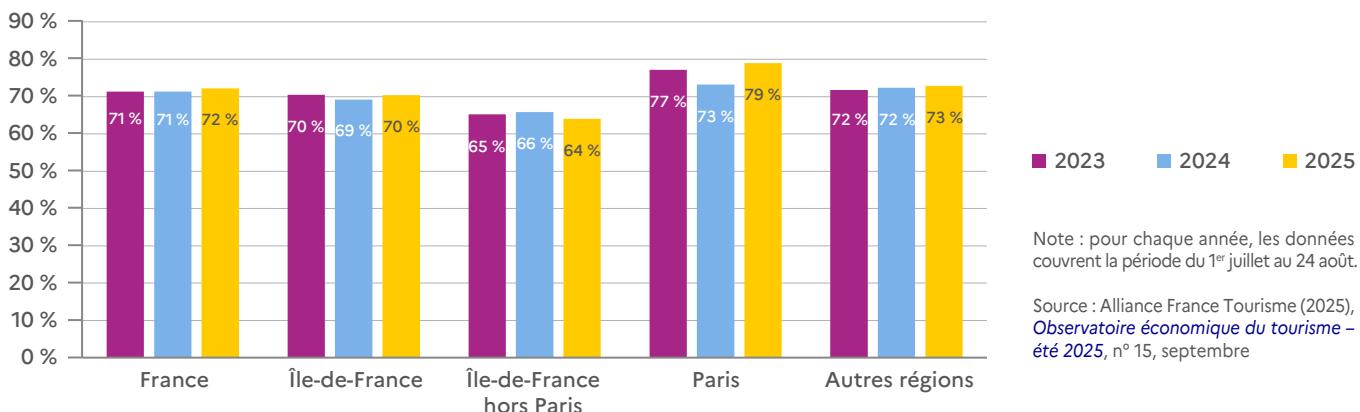
Dans ce contexte, les locations entre particuliers ont pu jouer un rôle d'ajustement. Par rapport à l'année 2023, le nombre de locations a augmenté, leur durée moyenne s'est allongée, et les prix pratiqués ont crû. Il en résulte une hausse du profit des propriétaires, estimée à 43 millions

5. Enquête de fréquentation dans les hébergements collectifs de tourisme.

6. Source : Alliance France Tourisme.



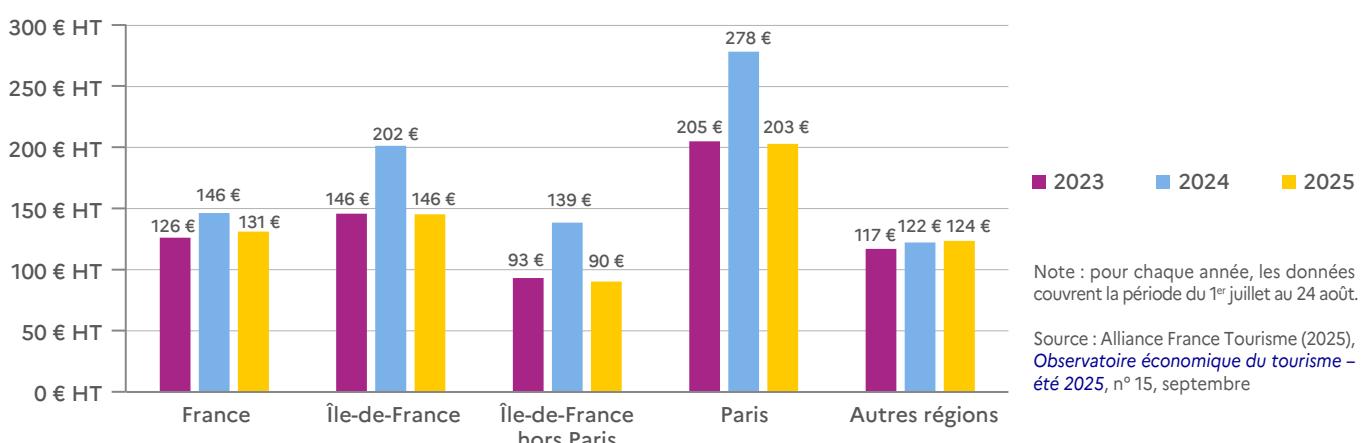
## Graphique 2 – Taux d'occupation dans l'hôtellerie durant l'été (2023-2025)



Note : pour chaque année, les données couvrent la période du 1<sup>er</sup> juillet au 24 août.

Source : Alliance France Tourisme (2025), *Observatoire économique du tourisme - été 2025*, n° 15, septembre

## Graphique 3 – Prix moyen par chambre dans l'hôtellerie durant l'été (2023-2025)



Note : pour chaque année, les données couvrent la période du 1<sup>er</sup> juillet au 24 août.

Source : Alliance France Tourisme (2025), *Observatoire économique du tourisme - été 2025*, n° 15, septembre

d'euros pour le seul marché Airbnb en Île-de-France, qui peuvent être extrapolés à 57 millions d'euros pour l'ensemble de la location entre particuliers dans la région.

Les éventuels effets de long terme des JOP sur la fréquentation touristique sont encore incertains et ne peuvent donc pas être pris en compte dans cette étude. Les données des premiers mois de 2025 montrent une évolution de l'occupation hôtelière légèrement moins favorable en Île-de-France que dans les autres régions. Toutefois, de nombreux autres facteurs peuvent influencer l'évolution de la fréquentation touristique. Il est par ailleurs possible que les effets d'image véhiculés par les JOP bénéficient à l'attractivité de l'ensemble du pays sur le long terme, et pas seulement à la région Île-de-France, le lien avec les sites des épreuves olympiques étant plus distendu dans cette phase d'héritage. **Il est donc difficile de se prononcer sur l'effet au niveau national.**

**L'effet des JOP sur les conditions de transport des Franciliens n'a pas pu être estimé.** On peut toutefois noter que le trafic routier s'est réduit par rapport à une année normale, au bénéfice des transports en commun. L'usage du

réseau ferré s'est ainsi accru de 30 % pendant la période des JOP par rapport à l'été 2023, avec une qualité de service sensiblement améliorée, en termes de fréquence et de ponctualité notamment<sup>7</sup>. La vitesse automobile, quant à elle, semble globalement avoir été équivalente, sinon plus élevée, à ce qu'elle est habituellement. La réduction du trafic automobile a par ailleurs entraîné une réduction des atteintes à l'environnement. Ces effets contrebalancent certainement ceux des restrictions de circulation au voisinage des sites des JOP, **suggérant un bilan globalement positif sur les transports**. Sa quantification requerrait une étude spécifique.

## UN EFFET POSITIF SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

L'organisation des JOP, qui avait notamment pour objectif de favoriser l'activité locale, a nécessité des emplois. La question de la prise en compte de l'emploi est particulièrement complexe en analyse coûts-bénéfices, dans la mesure où elle suppose une modélisation macroéconomique décrivant quelle aurait été la situation de l'emploi dans le

7. Audition d'Île-de-France Mobilités par M. Benjamin Dirx, député, rapporteur spécial Printemps de l'évaluation 2025, 26 mai 2025.

scénario contrefactuel. Le guide méthodologique précédemment cité (voir Encadré 1, page 3)<sup>8</sup> fixe à cet égard comme règle générale de ne pas prendre en compte les effets sur l'emploi, sauf exception dûment justifiée. Le caractère spécifique des JOP justifie une telle exception, en raison d'une part de leur courte durée et, d'autre part, des programmes spécifiques engagés par la Solideo et le COJOP pour employer des personnes éloignées de l'emploi. En cohérence avec l'étude d'impact macroéconomique des JOP, **on considère que 9 000 emplois en équivalent temps plein annuel auraient été créés pour leur organisation, ce qui est à considérer comme une borne haute compte tenu de possibles effets d'éviction.** En supposant ces emplois rémunérés au salaire minimum, ce qui constitue une borne basse, et en les valorisant à hauteur des recettes d'impôts et de cotisations engendrées, leur bénéfice pour la collectivité peut être estimé à 163 millions d'euros.

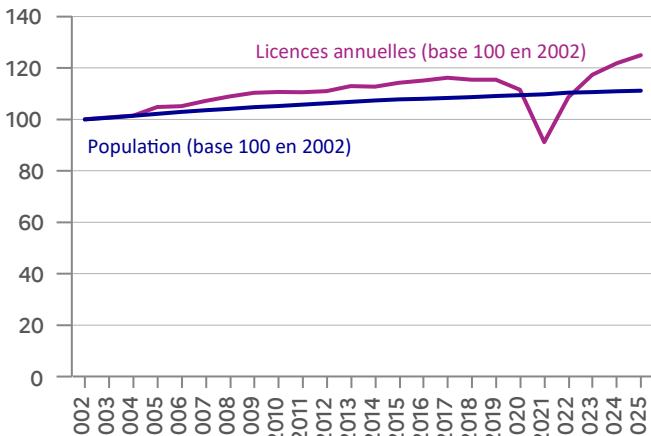
Par ailleurs, des salariés mobilisés pour l'événement, principalement ceux des secteurs publics (sécurité, transport, santé, etc.), ont perçu des primes et ont effectué des heures supplémentaires, qui ont accru leurs revenus. En supposant que la moitié de ces sommes viennent compenser leur coût d'opportunité du travail, leur surplus peut être estimé à 530 millions d'euros.

## **SPORT ET SANTÉ PUBLIQUE, UN HÉRITAGE POSITIF DES JOP**

L'amélioration de l'activité physique et sportive des Français était un des objectifs poursuivis à travers l'organisation des JOP 2024. Au niveau international, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) émet une série de recommandations pour encourager l'activité physique, qu'elle ait lieu ou non dans le cadre d'une pratique sportive. Nous supposons ici que l'impact des JOP sur l'activité physique passe exclusivement par la pratique sportive, et approximons son évolution par celle du nombre de licenciés sportifs. Cette hypothèse est relativement fragile, dans un contexte de hausse de la pratique sportive non licenciée. La littérature met par ailleurs en évidence des impacts modérés des grands événements sportifs (et en particulier des JOP) sur la pratique sportive. Ces impacts sont généralement d'une ampleur limitée et de faible durée. Nous supposons un retour à la tendance au bout de deux ans.

Le nombre de licenciés a augmenté de 6,4 % entre 2023 et 2025 (voir Graphique 4), contre 1,7 % s'il avait suivi la tendance antérieure à la pandémie de Covid-19. Cet écart est supposé imputable aux JOP. La valorisation monétaire de l'accroissement de la pratique sportive tient compte à la

**Graphique 4 – Évolution du nombre de licences annuelles délivrées par les fédérations sportives entre 2002 et 2025**



Source : Injep, 2025

fois des bénéfices de santé et de certaines conséquences potentiellement négatives de cette pratique (accidentologie notamment). L'expérience des éditions passées des JOP montre que, s'ils avaient eu lieu ailleurs dans le monde, la pratique sportive aurait aussi augmenté en France, mais dans une mesure bien moindre. Par rapport à cette situation, le bénéfice lié à la pratique sportive s'élèverait à 244 millions d'euros. L'estimation de cet effet d'héritage devra être affinée à l'avenir, compte tenu de l'évolution de la pratique sportive qui sera effectivement observée.

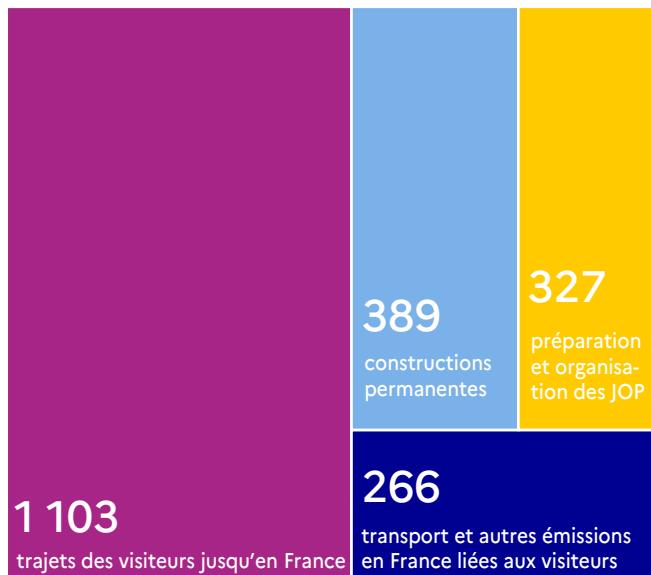
## **PLUS D'ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>, EN FRANCE, MAIS MOINS DANS LE MONDE COMPARATIVEMENT AUX JOP PRÉCÉDENTS**

La candidature de Paris pour les JOP de 2024 insistait particulièrement sur la durabilité et la sobriété de ces jeux, avec en particulier **l'objectif de diminuer de moitié les émissions de gaz à effet de serre par rapport aux éditions précédentes. Les estimations<sup>9</sup> du Commissariat général au développement durable (CGDD) montrent que cet objectif a été atteint puisque les émissions totales des Jeux se sont élevées à 2 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (voir Graphique 5 page suivante), soit la moitié de la moyenne des Jeux de Londres (2012) et de Rio (2016), et un niveau comparable à ceux de Tokyo (2020), qui se sont déroulés sans public.** Ainsi, par rapport à ces éditions précédentes, les JOP de Paris 2024 ont engendré un bénéfice climatique pour le monde. La présente analyse étant toutefois réalisée du point de vue de la collectivité nationale, elle ne retient qu'une partie de ce bénéfice.

8. France Stratégie (2023), *Guide de l'évaluation socioéconomique des investissements publics*, op. cit.

9. Commissariat général au développement durable (2025), *Évaluation ex-post de l'impact carbone des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024*, rapport final de l'étude réalisée par EY, avril.

## Graphique 5 – Émissions de CO<sub>2</sub> dues à la mise en œuvre des JOP de Paris 2024 (en kteqCO<sub>2</sub>)



Source : Commissariat général au développement durable (2025), *Évaluation ex-post de l'impact carbone des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024*, rapport final de l'étude réalisée par EY, avril

Dans cette optique, la valorisation des émissions est estimée selon leur localisation, en France ou à l'étranger. En effet, les émissions nationales sont soumises aux engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. C'est relativement à ces engagements que la valeur tutélaire du carbone (ou « valeur de l'action pour le climat ») pour la France a été estimée : elle représente le coût marginal des actions nécessaires pour les respecter. Cette valeur<sup>10</sup>, qui s'élève à 256 euros<sub>2023</sub> par tonne d'équivalent CO<sub>2</sub> (tCO<sub>2</sub>eq) en 2025, ne peut pas être appliquée aux émissions émises à l'étranger. Ces dernières sont valorisées à travers les dommages climatiques qu'elles engendrent pour la France, qui représente une fraction de ceux encourus à l'échelle mondiale. Pour ces émissions, nous retenons une valeur<sup>11</sup> de 5 euros<sub>2020</sub> par tCO<sub>2</sub>eq. Nous tenons compte par ailleurs des mesures de compensation carbone financées dans le cadre des JOP dans le bilan des émissions. Il est supposé, de manière prudente, une effectivité de moitié de ces mesures par rapport aux réductions affichées, compte tenu des incertitudes associées.

Sous ces hypothèses, le **coût carbone pour la France des JOP est estimé à 193 millions d'euros** par rapport à une situation dans laquelle les JOP auraient eu lieu dans un autre pays. **Cette estimation peut être vue comme une borne haute** dans la mesure où, en l'absence de JOP en France, une partie de l'activité économique directement liée à l'événement aurait pu être orientée vers d'autres productions elles aussi émissives de gaz à effet de serre.

## EFFET GLOBAL ET DISCUSSION

Finalement, en tenant compte de l'ensemble de ces coûts et bénéfices, publics et privés, le **coût net pour la collectivité nationale s'établirait à 2,8 milliards d'euros**, par rapport à une situation où les JOP auraient été réalisés ailleurs (voir Tableau 1), soit une division par plus de deux du **coût budgétaire (dépenses publiques)**. Ce montant est associé à de nombreuses incertitudes, illustrées par les hypothèses explicitées au fil de cette note pour chacun des impacts envisagés.

**Cette estimation peut être interprétée comme le prix que la collectivité nationale a payé pour des bénéfices n'ayant pu être monétarisés dans cet exercice.** Cela peut résulter soit d'une insuffisance de données, soit d'une absence de méthode adéquate pour les monétariser. Ces effets non comptabilisés sont principalement d'ordre social (par exemple la satisfaction des volontaires, l'amélioration des transports franciliens, l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, ou plus généralement la fierté et l'image de la France) ou environnemental (par exemple les retombées des JOP en matière de biodiversité).

**Tableau 1 – Synthèse des coûts et bénéfices actualisés, par rapport à une situation avec JOP ailleurs dans le monde, en millions d'euros<sub>2024</sub>**

	Estimation du CRÉDOC
<b>ACTEURS PUBLICS</b>	
Dépenses - Construction	- 4 187
Dépenses - Organisation	- 3 010
Recettes*	1 324
Bilan	- 5 874
Coût d'opportunité des fonds publics	- 1 157
<b>BÉNÉFICES HORS RECETTES PUBLIQUES ET HORS HÉRITAGE</b>	
Surplus des salariés ayant perçu des primes	533
Tourisme	44
Emplois	163
Surplus des spectateurs	320
Surplus des téléspectateurs	291
<b>CLIMAT</b>	
	- 193
<b>HÉRITAGE</b>	
Héritage des infrastructures	2 866
Héritage pratique sportive	244
<b>TOTAL VAN-SE</b>	
	- 2 764

\* Hors transferts des résidents nationaux.

Source : calculs du CRÉDOC

10. France Stratégie (2025), *La valeur de l'action pour le climat. Une référence pour évaluer et agir*, rapport de la commission présidée par Alain Quinet, mars.

11. À partir de Rennert K., Errickson F., Prest B. C. et al. (2022), « Comprehensive evidence implies a higher social cost of CO<sub>2</sub> », *Nature*, n° 610, septembre, p. 687-692.

Ces estimations, notamment la mesure plus fine et les bénéfices potentiellement croissants de l'héritage des Jeux, devront être approfondies régulièrement, dans la durée. Cet héritage, que ce soit en matière d'infrastructures, de pratique sportive ou d'attractivité de la France notamment, ne se précisera que dans le temps.

Les difficultés à comptabiliser les effets additionnels des JOP mettent ainsi en lumière **des pistes d'amélioration pour des travaux futurs**, à la fois pour affiner l'analyse présentée ici à l'avenir, et pour faciliter la mise en œuvre d'évaluations coûts-bénéfices de grands événements futurs, comme les Jeux d'hiver « Alpes 2030 », organisés en France. **Nous appelons à mener d'ores et déjà cette réflexion sur un cadre d'évaluation socioéconomique le plus complet et documenté possible, en amont des JOP de 2030.** En particulier, des données additionnelles seraient souhaitables pour préciser le chiffrage de la satisfaction des spectateurs et téléspectateurs (à travers une prise en compte des *fan-zones* ou de la cérémonie d'ouverture), pour quantifier la satisfaction des volontaires et les coûts (monétaires ou non) qu'ils ont par ailleurs encourus à travers leur participation, ou pour quantifier précisément les retombées en matière de transports individuels et collectifs pour les usagers franciliens, particulièrement concernés avant, pendant et après les JOP.

Les résultats et la méthodologie détaillés de cette évaluation figurent dans le rapport d'étude du CRÉDOC. Ce dernier

est accompagné par un avis du conseil scientifique<sup>12</sup>, qui considère que l'étude, bien informée, a été menée de façon rigoureuse et s'est attachée à qualifier la solidité d'évaluation de tous les postes, les incertitudes souvent larges qui les caractérisent, et à apprécier le sens de ces incertitudes. Le conseil scientifique estime que l'étude fournit une estimation prudente des bénéfices et que, compte tenu de ceux qui n'ont pas été chiffrés – volontaires, transports, *fan-zones*, réseaux sociaux –, le déficit de la valeur actualisée nette (VAN) estimé ici constitue un maximum, qui pourrait être sensiblement réduit sous des hypothèses plus optimistes.

D'autres choix méthodologiques que ceux effectués ici pourraient en effet conduire à revoir à la hausse les surplus des spectateurs et téléspectateurs, de plusieurs centaines de millions d'euros globalement. Par ailleurs, les surplus des financeurs privés, des volontaires, des usagers des *fan-zones*, de ceux des réseaux sociaux et de ceux des transports franciliens pourraient représenter au total un ordre de grandeur de 1 milliard d'euros. Ainsi, un coût socioéconomique réduit à environ 1,5 milliard d'euros, c'est-à-dire encore divisé par deux, resterait dans une fourchette de valeurs possible, compte tenu des incertitudes inhérentes à ce type d'évaluation. Ce déficit doit par ailleurs être mis en regard d'effets intangibles non mesurables tels que la fierté nationale et l'image de la France, le renforcement du sentiment d'identité nationale, et la démonstration de la capacité à organiser de grands événements d'une qualité universellement reconnue.

12. Cet avis est disponible en ligne sur le [site du HCSP](#).

## RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DU HAUT-COMMISSARIAT À LA STRATÉGIE ET AU PLAN SUR :



[strategie-plan.gouv.fr](http://strategie-plan.gouv.fr)



Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan



@StrategiePlan



[@strategieplan](https://twitter.com/strategieplan)



[@strategieplan](https://twitter.com/strategieplan)



StrategieGouv



**HAUT-COMMISSARIAT  
À LA STRATÉGIE  
ET AU PLAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Directeur de la publication : Clément Beaune, Haut-commissaire à la Stratégie et au Plan ; Directeur de la rédaction : Antonin Aviat ;

Secrétariat de rédaction : Gladys Caré et Valérie Senné ;

Dépôt légal : décembre 2025 ;

N° ISSN : 2556-6059 ;

Contact presse : Matthias Le Fur, directeur du service Édition-Communication-Événements, 01 42 75 61 37, matthias.lefur@strategie-plan.gouv.fr

Le Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan contribue à l'action publique par ses analyses et ses propositions. Il éclaire les choix collectifs sur les enjeux démographiques, économiques, sociaux, environnementaux, sanitaires, technologiques et culturels, dans un cadre national et européen.

*France Stratégie et le Haut-commissariat au Plan deviennent le Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan.*